



Manuel Utilisateur Professionnels de Santé

*Version du logiciel : 3.0 (TLA 4.10)
Mars 2017*

Sommaire



ASTUCE : Ces paragraphes pourront aider l'utilisateur à prendre en main VEHIS.

1 Présentation	5
1_1 Contenu de la boîte.....	5
1_2 VEHIS	6
1_2_1 Écran tactile	6
1_2_1_1 Les touches.....	7
1_2_1_2 Les claviers.....	8
1_2_1_3 Déverrouillage.....	9
1_2_2 Lecteurs cartes	9
2 Première utilisation – Initialisation de VEHIS.....	10
2_1 Démarrage rapide	10
2_2 Insertion CPS	10
2_2_1 Sans CPS insérée	10
2_2_2 Avec CPS insérée	10
2_3 Écran d'accueil.....	11
2_4 Mode connecté (relié au PC en USB)	12
2_5 Mode nomade	12
2_6 Les services connectés.....	13
3 Paramétrage du terminal	14
3_1 Services	14
3_2 Appairage base.....	14
3_3 Date et heure	14
3_4 Configuration réseau.....	14
3_5 Affichage	15
3_6 Menu TELIUM.....	15
3_7 Version.....	15
4 Paramétrage du TLA	16
4_1 Associations d'actes	16
4_2 Actes Réglementaires.....	16
4_3 Indemnités / Majorations	17

4_4	Consulter les données	17
4_4_1	Créer une liste de « Prescripteurs »	18
4_4_2	Créer une liste de « Médecins Orienteurs »	18
4_4_3	Créer une liste de « Mutuelles »	18
4_4_4	Créer une liste de « Trajets »	19
4_5	Paramètres application	19
4_5_1	Entête FSE	19
4_5_2	CPS enregistrées	19
4_5_3	Choix des actes affichés	19
4_5_4	Maintenance	19
4_6	Paramètres CPS	20
4_6_1	Information CPS	20
4_6_2	Paramétrer remplaçant	20
4_6_3	Supprimer CPS	20
4_6_4	Modifier CPS / Situation de facturation	20
4_6_5	Transmission via OCT	20
4_6_6	Adhérent au CAS	20
4_6_7	Gestion des SMG : soins médicaux gratuits	20
4_6_8	TP AMO automatique : permet de rendre automatique ou non le tiers payant.	20
4_6_9	Caisse de rattachement	20
4_6_10	Date d'installation en zone sous-médicalisée	20
4_7	Version	21
5	Création d'une FSE en visite	22
5_1_1	Actes CCAM :	27
6	Sécuriser une facture	30
7	Enregistrer les données d'un patient	31
8	Afficher et éditer un bon d'examen	32
9	Application DMP	33
10	Application de mise à jour de carte Vitale	34
11	Application de paiement	35
12	Autres réglages	36
12_1	Télémise à jour	36
12_2	DMP	36
12_3	Paiement (CB contact et sans contact)	36
12_4	Ei96	36
13	Installation	37
13_1	La batterie	37
13_1_1	Caractéristiques	37
13_1_2	Installer la batterie dans VEHIS	37

13_2	La base chargeur	38
13_2_1	Caractéristiques.....	38
13_2_2	Connecteurs	38
13_3	L'imprimante thermique	38
13_3_1	Caractéristiques.....	38
13_3_2	Insertion du rouleau.....	39
13_4	Le stylet	39
14	Recommandations	40
14_1	Consignes de sécurité	40
14_2	Environnement	41

1 Présentation

Ce manuel est à prendre en compte en complément du mode d'emploi du logiciel utilisé sur le poste de travail. Afin d'utiliser VEHIS dans les meilleures conditions, il est recommandé de le lire attentivement.

VEHIS est un Terminal Lecteur Applicatif (TLA) complet conçu et adapté pour un usage aussi bien en cabinet qu'en mobilité. Il est conforme au cahier des charges version 1.40 addendum 2Bis de l'Assurance Maladie et est homologué par le GIE SESAM-Vitale (Réf. TL 3.30 option TLA complet).

VEHIS est compatible avec tous les logiciels du poste de travail option TLA agréés (CDC 1.40 addendum 2Bis).

VEHIS est un lecteur multi-PS et fonctionne dans l'environnement suivant :

- Une ou plusieurs cartes de professionnels de Santé (CPS)
- Une ou plusieurs cartes Vitale
- Un poste de travail équipé d'un logiciel option TLA agréé

1_1 Contenu de la boîte

VEHIS est proposé dans son conditionnement avec les éléments suivants :

- ✓ Un VEHIS (terminal gamme iWL350) équipé d'une carte SIM 3G
- ✓ Une housse de transport et de protection
- ✓ Un rouleau de papier thermique pour l'imprimante
Largeur : 58mm / Diamètre : 25mm / Environ 9 mètres de longueur
- ✓ Une base comprenant :
 - une connectique alimentation qui permet de charger le VEHIS (câble fourni),
 - une connectique USB (câble fourni) qui permet l'utilisation du terminal en mode connecté au poste de travail,
 - une connectique Ethernet (via un câble RJ45 non fourni) qui permet la connexion aux réseaux Ethernet.
- ✓ Une batterie rechargeable
- ✓ Un kit stylet comprenant :
 - support stylet à installer sur le côté du terminal
 - dragonne pour attacher le stylet au terminal
 - stylet avec embout pour dalle tactile
- ✓ Une notice « Démarrage rapide »



Attention : Seuls les accessoires Ingenico qui sont précisés dans ce manuel et qui ont été testés avec VEHIS peuvent être utilisés. L'utilisation de tout autre accessoire non spécifié dans ce manuel annule la garantie du bon fonctionnement du terminal.

Les consignes de sécurité d'utilisation et la protection de l'environnement sont décrites au chapitre « **Recommandations** » de ce manuel.

1_2 VEHIS

1_2_1 Écran tactile

VEHIS dispose d'un écran tactile couleur LCD 3.7" lui conférant un confort d'utilisation exceptionnel. Son écran translectif offre une lisibilité unique, y compris à l'extérieur en condition de forte luminosité.

L'ensemble de la navigation se fait sur la dalle tactile par simple pression du doigt ou à l'aide du stylet rattaché (cordon positionnable pour droitier ou gaucher fourni).

L'écran tactile affiche de nombreuses informations :

- ✓ **Barre d'état**
Présente les principales indications : couverture du réseau 3G, opérateur, indicateurs pour les connectivités Bluetooth et Ethernet, le niveau de la batterie, la date et l'heure.
- ✓ **Applications**
VEHIS est un terminal multi applicatif. Les icônes présentes sur l'écran permettent d'accéder aux différentes fonctionnalités.
- ✓ **Page active**
Si VEHIS compte plus de 9 applications actives, des marqueurs s'affichent en bas de l'écran pour indiquer la page active.

VEHIS guide l'utilisateur pour :

- ✓ **La création de Feuille de Soins Électronique (FSE)**
Créer une ou plusieurs feuilles de soins en visite.
- ✓ **La sécurisation de Feuille de Soins Électronique (FSE)**
Sécuriser une ou plusieurs factures préparées au cabinet et chargées sur le terminal.
- ✓ **L'enregistrement d'un patient**
Enregistrer les données de la carte Vitale d'un ou plusieurs patients.
- ✓ **L'édition d'un bon d'examen**
Afficher et imprimer le bon d'examen pour les informations non mentionnées sur l'ordonnance.
- ✓ **Les réglages du terminal**
Accéder au paramétrage des fonctionnalités de VEHIS et de ses applications.

La connectivité de VEHIS permet l'accès à certaines fonctionnalités* à valeur ajoutée :

- ✓ **Le paiement par carte bancaire**
Effectuer un règlement par carte bancaire au cabinet ou en visite, au chevet du patient.
- ✓ **La mise à jour de la carte Vitale**
Effectuer la mise à jour de la carte Vitale au cabinet ou en visite, au chevet du patient.
- ✓ **La création du dossier médical partagé (DMP)**
Créer un DMP pour le patient. VEHIS ne permet pas encore de consulter les données du DMP ou d'enrichir ce dernier.

** Ces fonctionnalités sont disponibles sous réserve de leur activation sur le terminal. L'utilisateur doit se renseigner auprès de son revendeur pour connaître les modalités.*



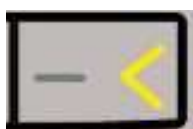
1_2_1_1 Les touches



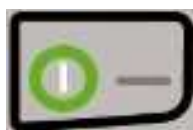
Retour à l'écran d'accueil principal de VEHIS.



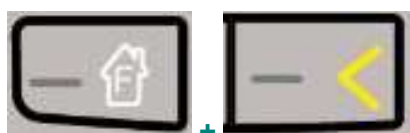
Annule la saisie ou quitte l'application en cours.



Efface le dernier caractère saisi ou retourne à la page précédente.



Valide la saisie des informations ou allume le terminal.



Permet d'éteindre le terminal

(Pour s'éteindre, VEHIS ne doit pas être alimenté en courant via sa base ou son port USB latéral)



- ✓ Clavier alphabétique standard en minuscules
- ✓ 1 appui : Clavier « Majuscule » (1 caractère)
- ✓ 2 appui : Clavier « Majuscule » verrouillé



- ✓ Affiche le clavier alphabétique
- ✓ Masque le clavier alphabétique

NB : Le fait de cliquer dans une barre de recherche affiche automatiquement le clavier.



Affiche le pavé numérique



Affiche le clavier alphabétique standard

NB : Le clavier alphabétique standard est celui qui est toujours affiché par défaut.



Affiche le clavier alphabétique avec les caractères spéciaux et les chiffres.

1_2_1_2 Les claviers

L'écran tactile de VEHIS permet l'affichage de plusieurs claviers adaptés selon les informations à saisir par l'utilisateur.

- **Clavier alphabétique**



Pas de clic

Clavier « Majuscule » non actif



Un clic

Clavier « Majuscule » actif pour la saisie d'un caractère



Deux clics

Clavier « Majuscule » actif et verrouillé pour la saisie de plusieurs caractères



- **Pavé numérique**





1_2_1_3 Déverrouillage

Faire glisser la « **coche** » dans la zone du logo VEHIS pour déverrouiller le terminal.



1_2_2 Lecteurs cartes

VEHIS est équipé de deux fentes pour lire les cartes à puces :

- **Fente au dos du terminal**

Dédiée à la carte du Professionnel de Santé (CPS).

Introduire la CPS au dos du terminal, du haut vers le bas, face cachée. La puce doit rester en contact avec le terminal.



- **Fente frontale**

Dédiée à la lecture des cartes Vitale et des cartes bancaires. Les cartes doivent être insérées horizontalement, puce vers le haut.



2 Première utilisation – Initialisation de VEHIS

Avant toute utilisation, il est recommandé d'effectuer une charge complète de la batterie.

2_1 Démarrage rapide

La notice de « Démarrage rapide » est présente dans la boîte.



2_2 Insertion CPS

2_2_1 Sans CPS insérée

Dans le cas où aucune carte CPS n'est insérée et que VEHIS est allumé, seules les icônes ci-dessous sont accessibles :

- ✓ « **Réglages** » permettant l'accès aux paramètres du terminal et de ses applications
- ✓ « **VEHIS** » permettant d'arrêter ou de mettre en veille le terminal

VEHIS demande l'insertion de la CPS au dos du terminal.

2_2_2 Avec CPS insérée

Après l'identification du professionnel de Santé via la saisie du code porteur de sa CPS, un certain nombre d'éléments est paramétrable. Ils varient selon la CPS insérée dans le terminal.

Au-delà des informations disponibles dans ces menus, l'ensemble des paramétrages disponibles (facultatifs) facilitent la création et la sécurisation des FSE.



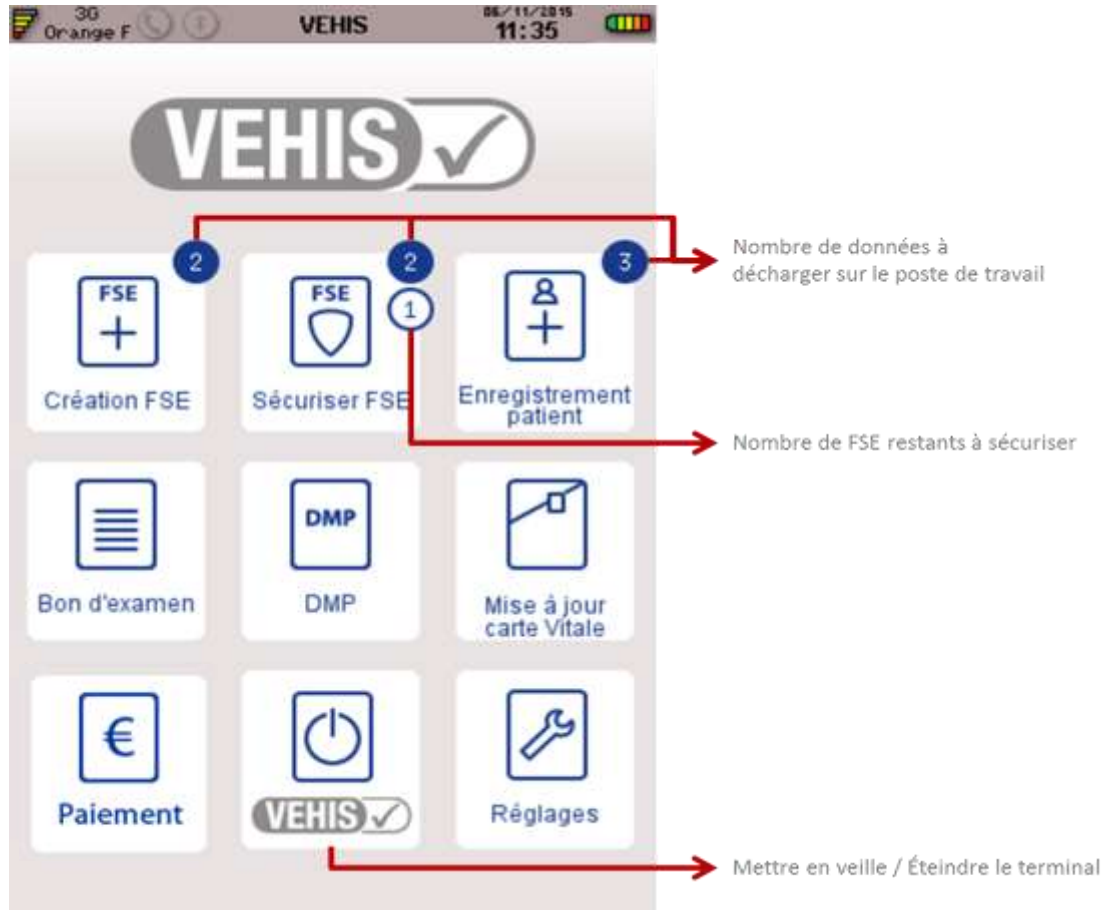
ASTUCE : Les éléments enregistrés sont liés à la CPS. Une autre CPS pourra gérer ses propres paramètres.



2_3 Écran d'accueil

VEHIS est un terminal multi applicatif qui offre de nombreuses fonctionnalités. La page d'accueil présente un ensemble d'icônes permettant l'accès aux fonctionnalités du terminal.

Si plus de 9 applications sont actives sur le terminal, il suffit de faire glisser légèrement l'écran pour accéder au reste des applications.



Info. Réseau

- Qualité du réseau
- GPRS / 3G
- Opérateur

Info. connectivité

- Données
- Bluetooth

Date / Heure

Niveau de charge

2_4 Mode connecté (relié au PC en USB)


L'initialisation de VEHIS est très simple :

- ✓ Insérer la CPS au dos du terminal
- ✓ Valider les informations de la CPS
- ✓ Paramétrer l'entête FSE
- ✓ Connecter la base au poste de travail avec le câble USB (vérifier que la base est branchée via le câble d'alimentation secteur)
- ✓ Repositionner le terminal sur sa base

L'identification du terminal se fait avec le logiciel santé du poste de travail (se référer pour cela à la notice dudit logiciel). Celle-ci entraînera l'activation du mode nomade dans le lecteur.

2_5 Mode nomade

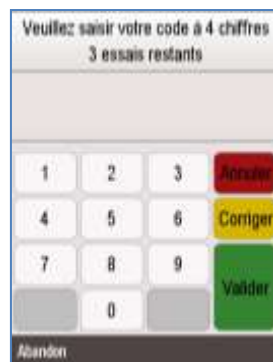
Une fois l'identification du terminal réalisée, les fonctionnalités liées au TLA du terminal sont opérationnelles. Avant de commencer la création d'une Feuille de Soin Électronique (FSE) en visite, il est nécessaire d'insérer une CPS :

- ✓ Allumer le lecteur en appuyant sur la touche clavier  puis insérer la CPS au dos du terminal
- ✓ Saisir le code porteur



Attention : Au bout de trois saisies erronées consécutives la CPS est bloquée.

- ✓ Mémoriser le code porteur pendant 4 heures (facultatif)



Les applications actives de l'écran d'accueil de VEHIS sont désormais accessibles.

Dans le cas où la CPS est déjà enregistrée au démarrage du terminal, un message apparaît signalant : **Voulez-vous changer la situation ?**

Cette étape, demandée par le référentiel SESAM-Vitale, permet de modifier la situation de facturation en cours (si la CPS contient plusieurs situations de facturation). Ce message disparaît automatiquement si aucune action n'est effectuée par l'utilisateur.



ASTUCE : Pour éviter l'affichage systématique de ce message, il est possible de paramétrer cela dans le menu « Réglages > Paramètre du terminal > Affichage > Temps d'affichage ».

2_6 Les services connectés

VEHIS est équipé d'une carte SIM 3G fournie avec le terminal. A l'activation initiale, le service permettant l'acceptation de paiements par carte bancaire pendant 12 mois est disponible. Sans reconduction d'une offre de service, les fonctionnalités EI96 et TLA restent opérationnelles.

NB : L'ouverture d'un « contrat commerçant » auprès de la banque reste à la charge de l'utilisateur.

L'utilisateur a la possibilité de souscrire à 2 offres de services :

✓ “Pack BASIC”

- Fonctionnalités SESAM-Vitale / EI96 et TLA
- Connectivité 3G
- Maintien en Condition Opérationnelle Logiciels
- Service acceptation de paiements par carte bancaire



✓ “Pack PLUS”

- Fonctionnalités SESAM-Vitale / EI96 et TLA
- Connectivité 3G
- Maintien en Condition Opérationnelle Logiciels
- Service acceptation de paiements par carte bancaire
- Service de Mise à Jour des cartes Vitale



La souscription aux packs Services se fait auprès du revendeur de la solution VEHIS qui a toutes les informations.



Attention : Seules les cartes SIM fournies avec le terminal sont fonctionnelles.

La carte SIM fournie avec le terminal est une carte multi-opérateur. Elle permet de proposer le meilleur réseau en permanence à l'utilisateur.

3 Paramétrage du terminal

Sélectionner l'icône **Réglages** puis **Paramètres du terminal**.

Accès à l'ensemble des menus permettant de consulter et régler différents paramètres du terminal.

3_1 Services

Affiche les informations liées au Pack Service sur le terminal, notamment la durée des droits.

- ✓ **Bouton activation (uniquement lors de la première mise en route)**
Permet de lancer manuellement une connexion 3G entre le terminal et les serveurs afin de permettre au terminal de se mettre à jour de ses droits liés au Pack Service sur le terminal, notamment la durée des droits lors du premier démarrage de VEHIS.
- ✓ **Appel serveur**
Permet de lancer manuellement une connexion 3G entre le terminal et les serveurs afin de permettre au terminal de se mettre à jour avec les dernières mises à jour disponibles.
- ✓ **Reprise terminal**
Permet d'effacer les données du terminal. Cette manipulation est vivement déconseillée sans l'accompagnement du professionnel de Santé par son revendeur.

3_2 Appairage base

L'appairage entre le terminal et sa base se fait de façon automatique. Si cet appairage ne s'est pas effectué correctement, ce menu permet de déclencher manuellement l'opération.

Le terminal et sa base sont dotés d'une connectivité Bluetooth leur permettant de communiquer. Si la base est reliée en Ethernet dans un contexte d'un usage en cabinet notamment, alors le terminal accède aux services connectés (service acceptation CB, Mise à jour de carte Vitale...) via l'Ethernet.



3_3 Date et heure

Ce paramétrage est demandé à l'initialisation du terminal. Si besoin, ce menu permet un réglage manuel de la date et de l'heure du terminal.

3_4 Configuration réseau

Menu de paramétrage spécifique dont l'accès est contrôlé par un code. Ce menu est réservé aux équipes support / assistance / maintenance.

3_5 Affichage

Gestion des temps d'affichage et de la mise en veille du terminal.

✓ Temps d'affichage

Différents messages s'affichent sur le terminal et disparaissent automatiquement lors de son utilisation. L'utilisateur peut paramétrer l'affichage ou non des messages ainsi que leur temps d'affichage à l'écran.

- **Changement de situation**

Oui / Non – Temps d'affichage

(si oui : valeur entre 1 et 99 secondes).



ASTUCE : Ce message est particulièrement utile dans le cas d'une CPS avec plusieurs situations de facturation. L'affichage de ce message (activé par défaut) peut être désactivé par l'utilisateur.

- Écrans information

Temps d'affichage des fenêtres proposant les messages d'information

(Valeur entre 1 et 19 secondes)

- Autres écrans

Temps d'affichage de tous les écrans excepté l'écran d'accueil

(Valeur entre 20 et 600 secondes)

✓ Mise en veille

Le terminal, selon son utilisation peut se mettre en veille, verrouiller l'écran ou passer en mode économie d'énergie. L'utilisateur peut paramétrer la durée d'affichage des écrans avant le passage en veille.

- Écran d'accueil

- Applications

- Verrouillage écran

- Mise en veille sur base

- Économiseur d'écran

3_6 Menu TELIUM

Menu de paramétrage spécifique dont l'accès est contrôlé par un code. Ce menu est réservé aux équipes support / assistance / maintenance.

3_7 Version

Menu qui permet l'affichage des identifiants de version de l'ensemble des applications disponibles sur le terminal. Le bouton « Imprimer » permet à l'utilisateur d'imprimer un ticket avec l'ensemble des informations.

4 Paramétrage du TLA

Sélectionner l'icône **Réglages** puis **TLA**.



4_1 Associations d'actes

Cette fonctionnalité permet aux professionnels de Santé d'enregistrer des « Associations d'actes ». Ils peuvent être considérés comme des actes favoris.

Avantages

- ✓ Création FSE optimisée
Sélection des actes à facturer en 1 clic.
- ✓ Identification simplifiée
Les « Associations d'actes » peuvent être renommées afin d'être plus lisibles dans la liste du choix des actes.
- ✓ Affichage ergonomique
Les « Associations d'actes » sont affichées en haut de la liste des actes lors de la création d'une FSE.

Comment faire ?

- ✓ Appuyer sur la touche « + »
VEHIS affiche un message d'information réglementaire. Le professionnel de Santé doit s'assurer que les « Associations d'actes » qu'il souhaite créer sont compatibles avec la réglementation en vigueur.
- ✓ Renseigner les caractéristiques de l'acte en saisissant les détails : coefficient, majoration, dépassement, montant et quantité
- ✓ Ajouter « **Acte** », « **IK** » ou « **IFD** » selon le besoin
- ✓ Nommer le nouvel acte
- ✓ Valider

Pratique

Toute nouvelle « Association d'actes » est accessible directement et en un seul clic lors de la création d'une FSE. Les « Associations d'actes » apparaissent automatiquement en haut de la liste des actes disponibles pour la création d'une FSE.



ASTUCE : A la fin de la création d'une FSE, l'utilisateur peut cliquer sur « Enregistrer l'association d'actes » cela permet d'enregistrer les actes qui viennent d'être saisis pour la FSE afin de ne plus avoir à refaire la manipulation ultérieurement.

4_2 Actes Réglementaires

Ce menu est dédié au paramétrage des actes NGAP. Il permet à l'utilisateur de :

- Créer un nouvel acte NGAP
- Consulter et modifier les caractéristiques des actes existants
- Supprimer un acte
- Accéder aux Tables réglementaires



Attention : Les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.

- **Nouveaux actes**
Permet d'ajouter un acte qui n'existait pas au moment de l'homologation SESAM-Vitale du terminal (30 nouveaux actes possibles).
 - ✓ Saisir le **Code de l'acte**
 - ✓ Compléter les détails de l'acte : ancien tarif, date pivot, nouveau tarif, coefficient, taux et taux CRPCEN
 - ✓ Valider
- **Modifier un acte**
Permet d'éditer les actes réglementés d'ores et déjà enregistrés sur VEHIS.
 - ✓ Sélectionner l'acte à paramétrer dans la liste affichée
 - ✓ Modifier les valeurs : tarif avant date pivot, date pivot de changement de tarif, nouveau tarif après la date pivot (permet de prévoir des augmentations de tarif), coefficient, taux et taux CRPCEN
 - ✓ Valider
- **Supprimer un acte**
Seuls les actes qui ont été créés manuellement par l'utilisateur peuvent être supprimés. Ils sont rapidement identifiables grâce à l'icône « Corbeille ». Le clic sur cette icône permet de supprimer de façon définitive un acte.
- **Tables réglementaires**
Menu de paramétrage spécifique dont l'accès est contrôlé par un code. Ce menu est réservé aux équipes support / assistance / maintenance.

4_3 Indemnités / Majorations

Affiche les informations concernant les indemnités et majorations.
Permet le paramétrage de ces éléments par le professionnel de Santé.

- **Modifier une indemnité**
Permet de paramétrer les indemnités de déplacement disponibles.
 - ✓ Sélectionner l'indemnité : **IFA** Indemnité forfaitaire de déplacement, **IK** Indemnité kilométrique, **IKM** Indemnité kilométrique montagne ou **IKS** Indemnité kilométrique à pied, à ski...
 - ✓ Modifier les lignes en changeant les valeurs : ancien tarif, date pivot, nouveau tarif, taux et taux CRPCEN
 - ✓ Valider
- **Modifier une majoration**
Permet de paramétrer les majorations disponibles
 - ✓ Sélectionner le type de majoration : **Nuit**, **Férié** ou **Urgence**
 - ✓ Modifier les lignes en changeant les valeurs : ancien tarif, date pivot et nouveau tarif
 - ✓ Valider

4_4 Consulter les données

L'utilisateur peut consulter via ce menu l'ensemble des données enregistrées dans son TLA.

- **Patients**
99 enregistrements possibles
Affiche la liste des patients qui ont leurs données enregistrées dans le TLA.
L'utilisateur peut consulter les données ou supprimer les données relatives au patient. La présence de la carte Vitale du patient n'est pas nécessaire pour supprimer ses données du terminal.
- **Prescripteurs**
1.000 enregistrements possibles
Affiche la liste des prescripteurs enregistrés sur le terminal. L'utilisateur a la possibilité de consulter, modifier et supprimer les informations relatives à un prescripteur.

- **Mutuelles**
500 enregistrements possibles
Affiche la liste des mutuelles enregistrées sur le terminal. L'utilisateur a la possibilité de consulter, modifier et supprimer les informations relatives à une mutuelle.
- **Trajets**
50 enregistrements possibles
Affiche la liste des trajets enregistrés sur le terminal. L'utilisateur a la possibilité de consulter, modifier et supprimer les informations relatives à un trajet.
- **FSE PC**
99 enregistrements possibles
Affiche la liste des FSE chargées depuis le poste de travail sur le terminal.
- **DRE PC**
99 enregistrements possibles
Affiche la liste des DRE chargées depuis le poste de travail sur le terminal.
- **FSE TLA**
99 enregistrements possibles
Affiche la liste des FSE qui ont été créées avec le terminal. L'utilisateur a la possibilité de consulter, réimprimer une quittance liée à une FSE ou supprimer une FSE.



Attention : Pour supprimer une quittance (FSE) la carte Vitale ayant été utilisée pour créer la quittance doit obligatoirement être présente.

4_4_1 Créer une liste de « Prescripteurs »

L'utilisateur peut créer un ou plusieurs « Prescripteurs » et enrichir la liste de 2 façons :

- **Création FSE**
Lors de la création d'une FSE, si le prescripteur n'est pas encore renseigné
- **Réglages / TLA / Consulter les données / Prescripteurs**
Lors de la consultation des données du TLA.

Créer un nouveau prescripteur avec seulement 4 informations :

- Numéro FINESS *
- Nom
- Prénom
- Code spécialité
« 00 » par défaut
Pour aider l'utilisateur à sélectionner une spécialité spécifique, un menu contextuel s'affiche.

* Information obligatoire

4_4_2 Créer une liste de « Médecins Orienteurs »

L'utilisateur peut créer un ou plusieurs « Médecins Orienteurs » et enrichir la liste de 2 façons :

- **Création FSE**
Lors de la création d'une FSE, si le médecin orienteur n'est pas encore renseigné
- **Réglages / TLA / Consulter les données / Médecins Orienteurs**
Lors de la consultation des données du TLA.

Créer un nouveau médecin orienteur avec seulement 2 informations :

- Nom
- Prénom

4_4_3 Créer une liste de « Mutuelles »

L'utilisateur peut créer une ou plusieurs « Mutuelles » et enrichir la liste de 2 façons :

- **Création FSE**
Lors de la création d'une FSE, si la mutuelle n'est pas encore renseignée
- **Réglages / TLA / Consulter les données / Mutuelle**
Lors de la consultation des données du TLA.

Créer une nouvelle mutuelle avec seulement 3 informations :

- Numéro de la mutuelle
- Gestion unique ou Gestion séparée
- Nom de la mutuelle

4_4_4 Créer une liste de « Trajets »

L'utilisateur peut créer un ou plusieurs « Trajets » et enrichir la liste de 2 façons :

- **Création FSE**
Lors de la création d'une FSE, si le trajet n'est pas encore renseigné
- **Réglages / TLA / Consulter les données / Trajet**
Lors de la consultation des données du TLA.

Créer un nouveau trajet avec seulement 3 informations :

- Type IK
- Nombre
- Nom du trajet

4_5 Paramètres application

L'utilisateur peut consulter, modifier ou supprimer un certain nombre d'éléments qui sont liés à l'application TLA.

4_5_1 Entête FSE

L'entête FSE du lecteur est modifiable si aucune FSE créée en visite n'est enregistrée dans le lecteur et doit être différente de 000. Il est conseillé, au démarrage, de paramétrer l'entête FSE par l'identification du lecteur en mode connecté.



Attention : Toute modification de l'entête FSE doit obligatoirement être suivie d'une nouvelle identification du lecteur.

4_5_2 CPS enregistrées

Le terminal a la capacité d'enregistrer jusqu'à 12 CPS.

Ce menu permet à l'utilisateur de consulter et supprimer les CPS d'ores et déjà enregistrées sur le terminal. La suppression d'une CPS dans le lecteur entraîne irrémédiablement la suppression de tout le paramétrage spécifique de cette dernière. Une CPS ne peut être supprimée que lorsque plus aucune donnée (FSE, données patients, etc...) liée à cette dernière n'est présente dans le terminal.

4_5_3 Choix des actes affichés

Permet de sélectionner les actes affichés lors de la création d'une FSE.

A gauche sont indiqués les actes compatibles avec la spécialité de la CPS insérée.

- ✓ Sélectionner les actes à afficher en les cochant dans la colonne de droite
- ✓ Valider

Il est possible de réinitialiser l'affichage des actes en cliquant sur le bouton en bas de la liste déroulante.

4_5_4 Maintenance

Menu de paramétrage spécifique dont l'accès est contrôlé par un code. Ce menu est réservé aux équipes support / assistance / maintenance.

4_6 Paramètres CPS

L'utilisateur peut consulter, modifier ou supprimer un certain nombre d'éléments qui sont liés à la CPS présente dans le terminal et aux paramétrages qui lui sont attribués.

4_6_1 Information CPS

Affiche l'ensemble des informations concernant la CPS présente dans le terminal : Titulaire, données de facturation, type de carte.

4_6_2 Paramétrer remplaçant

(non disponible pour certaines CPS)

Permet à l'utilisateur d'activer cette fonction et de renseigner le numéro identifiant de son remplaçant.



ASTUCE : Numéro inscrit au-dessous du nom imprimé sur la CPS.
N° ADELI : Numéro à 9 chiffres
ou
N° RPPS : Les 9 premiers chiffres (sans le 8)

4_6_3 Supprimer CPS

Permet de supprimer de la mémoire du terminal les informations liées à la CPS. Le terminal mémorise jusqu'à 12 CPS.

4_6_4 Modifier CPS / Situation de facturation

Permet à l'utilisateur de sélectionner manuellement une autre situation de facturation parmi celles présentes sur la CPS insérée.

4_6_5 Transmission via OCT

Permet de donner l'accès aux mutuelles en gestion séparée lors de la création des FSE.

4_6_6 Adhérent au CAS

4_6_7 Gestion des SMG : soins médicaux gratuits

4_6_8 TP AMO automatique : permet de rendre automatique ou non le tiers payant.

Le mode de gestion du Tiers Payant ACS est paramétré lors de l'initialisation du terminal. Cette information est configurable directement par l'utilisateur si besoin, 2 options :

- ✓ Paiement coordonné par l'AMO
- ✓ Procédure standard SESAM-Vitale

4_6_9 Caisse de rattachement

4_6_10 Date d'installation en zone sous-médicalisée

(non disponible pour certaines CPS)

Permet de renseigner la date d'installation en zone sous-médicalisée.

30 Orange F VEHIS 14:55

Paramètres CPS

Informations CPS ▶

Paramétrer remplaçant ▶

Supprimer la CPS ▶

Changer de situation de facturation ▶

Mode de gestion du TPi ACS ▶

Transmission via OCT NON

Adhérent au CAS NON

Gestion des SMG OUI

TP AMO automatique OUI

Caisse de rattachement 0

Caisse inconnue

Date d'installation en zone sous-médicalisée //

< Retour O Valider

4_7 Version

Affiche les informations suivantes :

- ✓ Nombre de CPS enregistrées
- ✓ Mémoire disponible
- ✓ Version applicative présente sur le terminal

5 Création d'une FSE en visite



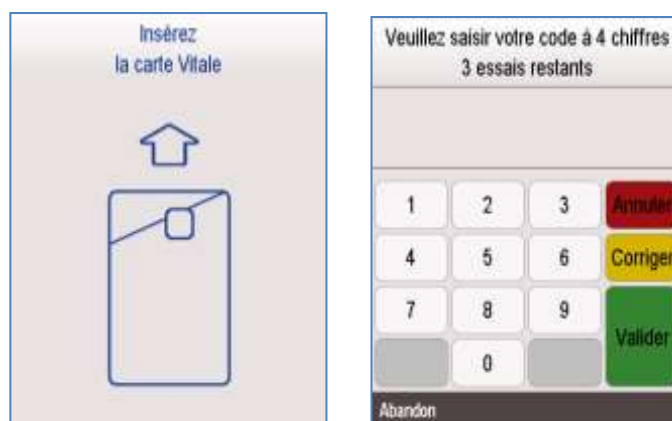
Sélectionner l'icône **Création FSE**.

- **Insérer la carte Vitale**

Le terminal effectue en quelques secondes l'authentification de la CPS et la lecture de la carte Vitale.

- **Saisir le code porteur de la CPS** (*auparavant introduite au dos du terminal*)

Le contrôle de la CPS est demandé par le terminal si celui-ci est resté inactif pendant un temps défini. L'utilisateur a la possibilité s'il le souhaite, de mémoriser son code porteur sur VEHIS pour une durée de 4 heures.



- **Sélectionner le bénéficiaire**

VEHIS affiche la date de dernière mise à jour de la carte Vitale ainsi que le ou les bénéficiaires présents sur la carte Vitale.

- ✓ La sélection du bénéficiaire permet de débiter l'édition de la FSE
- ✓ Le bouton « **Info** » donne accès aux données personnelles du bénéficiaire en mode lecture uniquement. Elles sont répertoriées comme suit : données de l'assuré, données du patient, droits AMO, code couverture, médecin traitant, mutuelle et adresse assuré
- ✓ Le bouton « **Calendrier** » (dans le bandeau du bas) permet à l'utilisateur de modifier la date des soins si besoin.



ASTUCE : Si un contrat de services est activé sur VEHIS, la mise à jour de la carte Vitale peut être effectuée avant de débiter la création de la FSE.

- **Saisir la date de prescription** (*non disponible pour certaines CPS*)
Saisir une date de prescription dans le champ prévu à cet effet.
NB : L'icône « **Calendrier** » en bas de l'écran permet d'afficher un pavé numérique pour saisir la date.

- **Sélectionner le Prescripteur** (*non disponible pour certaines CPS*)
Sélectionner un prescripteur parmi la liste existante. La barre de recherche permet une sélection plus rapide si un grand nombre de prescripteurs est enregistré.

S'il s'agit d'un nouveau prescripteur, il est possible de le créer avec le bouton « + » en renseignant les informations suivantes :

- ✓ Numéro FINESS ou ADELI
- ✓ Nom
- ✓ Prénom
- ✓ Spécialité (si nécessaire)

Chaque prescripteur est sauvegardé et ajouté à la liste existante. La liste des prescripteurs s'enrichit au fur et à mesure des saisies. Une fois le prescripteur sélectionné, les informations sont affichées sur l'écran « Prescription ».

- **Renseigner les données de l'Entente préalable** (*non disponible pour les CPS Prescripteurs*)
Par défaut le champ « **Aucune** » est activé. La liste des ententes préalables est disponible en appuyant sur ce même champ :
Aucune - Réponse favorable - Notion d'urgence ou Pas de réponse.

Le choix d'une entente préalable permet ensuite de renseigner la date.

The screenshot shows a mobile application interface for a 'Prescription' form. A dropdown menu is open over the 'Entente préalable' field, displaying four options: (9) Aucune, (4) Réponse favorable, (5) Notion d'urgence, and (0) Pas de réponse. The date field above is set to 24/03/2015. At the bottom of the screen, there are buttons for '< Retour' and 'o Valider'.

- **Nature de la prise en charge**

The image displays three screenshots of the 'Prise en charge' form. The first screenshot shows the 'Maladie' category with fields for 'Conforme ALD' (Yes/No), 'Exonération' (Pas d'exonération), 'Accident causé par un tiers?' (OUI/NON), and 'Date accident'. The second screenshot shows the 'Accident de travail' category with fields for 'Sélection AT', 'Organisme', 'Date', 'Numéro', 'Support acquisition', and 'Maternité'. The third screenshot shows the 'Maternité' category with a 'Date maternité' field. Each screenshot has '< Retour' and 'o Valider' buttons at the bottom.

✓ **Maladie** (*proposée en premier, par défaut*)

Les différentes données liées à cette prise en charge et au bénéficiaire sélectionné sont affichées :

- Conforme ALD (Affection Longue Durée)
- Exonération
- Accident causé par un tiers

Une ALD est présente sur la carte Vitale : « **Conforme ALD** » est accessible.

Le patient présente une nouvelle attestation ALD : « **Exonération** »

- Soins exonérés
- ALD sur attestation
- Prévention exonérée
- Maternité expirée
- Pas d'exonération

S'il s'agit d'un « **Accident causé par un Tiers** », renseigner la date de l'accident.

✓ **Accident du Travail**

« **Sélection AT** » pour choisir l'organisme gestionnaire dans la liste affichée faisant partie des données en carte.

Créer un nouvel organisme avec « **Nouvel AT** » et renseigner les lignes en fonction des données disponibles sur le feuillet de l'Arrêt de Travail.

✓ **Maternité**

Saisir la date d'accouchement, la date présumée de grossesse ou bien la date d'adoption.

• **Renseigner le parcours de soins** (*non disponible pour certaines CPS*)

« **Médecin traitant** » est la donnée par défaut pour renseigner le parcours de soins. L'utilisateur peut choisir de modifier cette information avec :

- ✓ Médecin traitant (*information par défaut*)
- ✓ Soins dispensés en urgence
- ✓ Nouveau médecin traitant
- ✓ Médecin traitant de substitution
- ✓ Hors résidence
 - Sélectionner si le médecin traitant est déclaré
Oui / Non / Ne sait pas
- ✓ Orienté par médecin traitant
 - Sélectionner le médecin orienteur parmi la liste existante
 - Créer un nouveau médecin orienteur
- ✓ Orienté par un autre médecin
- ✓ Non-respect du parcours
 - Sélectionner si le médecin traitant est déclaré
Oui / Non / Ne sait pas

• **Renseigner le type de règlement**



« **Pas de tiers-payant** » est sélectionné par défaut, plusieurs choix sont disponibles:

- ✓ Tiers-payant sur la part obligatoire (Tiers-payant AMO)
- ✓ Tiers-payant sur la part obligatoire et complémentaire (Tiers-payant AMO+AMC)
- ✓ Tiers-payant sur la part complémentaire uniquement (Tiers-payant AMC).

Si une « **AMC** » est sélectionnée dans le cadre du règlement des soins, l'utilisateur doit renseigner des informations complémentaires :

- ✓ Mutuelle en carte avec droits ouverts
- ✓ Mutuelle en carte avec droits fermés
- ✓ Pas de mutuelle en carte



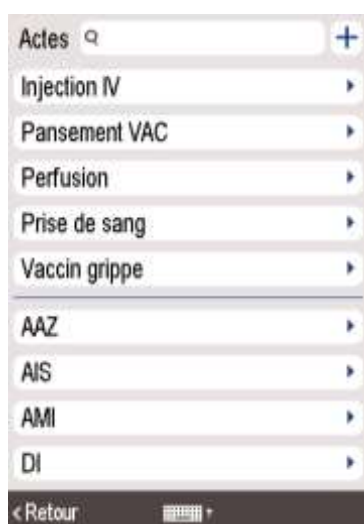
ASTUCE : Les informations de la mutuelle du patient sont consultables si elles sont présentes dans la carte Vitale en appuyant sur le bouton « **Infos mutuelle** ».

- **Saisir les actes effectués**

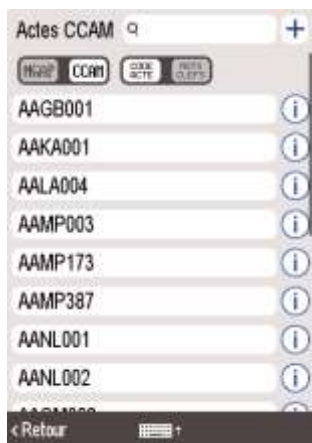
VEHIS affiche l'ensemble des « **Actes réglementés** » et « **Actes favoris** ». Chaque acte est paramétrable :

- ✓ **Coefficient** – Minimum autorisé par défaut
- ✓ **Majoration** – « **Aucune** » par défaut
Majorations disponibles : Nuit - Dimanche/Férié ou Urgence
- ✓ **Dépassement** – « **Aucun** » par défaut
Dépassements disponibles : DE – DN – Gratuit ou Non remboursable
- ✓ **Montant** – Correspond au montant de l'acte facturé
Il est mis à jour selon les paramètres sélectionnés (coefficient, majoration, dépassement).
- ✓ **Taux de prise en charge**
- ✓ **Quantité** – 1 par défaut
Indique le nombre d'actes identiques à facturer
- ✓ **Remboursement** – Permet de modifier (par forçage) le montant du remboursement effectué par l'assurance obligatoire et complémentaire.
- ✓ **Forçage taux** – Permet de modifier le taux
- ✓ **Prévention commune AMO/AMC** – « **Non** » par défaut
Si « **Oui** », renseigner le champ « **Qualifiant** ».

L'utilisateur peut ajouter autant d'actes que nécessaire. L'affichage du récapitulatif se fait au fur et à mesure des saisies en haut de l'écran.



5_1_1 Actes CCAM :



✓ **Modificateurs** : permettent de valoriser certaines circonstances particulières de réalisation des actes.

Un modificateur est une information qui identifie un critère particulier pour la réalisation d'un acte et/ou sa valorisation. le praticien pourra coder jusqu'à 4 modificateurs parmi la liste des modificateurs compatibles avec l'acte.

- à chaque code modificateur correspond une majoration du tarif de base
- Les modificateurs prévus en CCAM ne s'appliquent pas aux actes restant en NGAP,

de même les majorations NGAP ne sont pas applicables en CCAM.

- **URGENCE Nuit D JF**

- ✓ Nuit (20 h 08 h) **U**

- pour MG et Pédiatre

- ✓ **P** de 20 h - 00 h

- ✓ **S** de 00 h – 08 h

(**S** utilisable par toutes les spécialités pour les actes sous AG ou loco –R)

- ✓ D, JF: **F**

- **URGENCE au cabinet toute période, pour MG, pédiatre M,**

sur liste d'actes, en sus des modificateurs P S F

- Suivant **AGE** pour certains actes par certaines spécialités
 - Pour **certains actes** de chirurgie et d'anesthésie
 - Pour des actes de radiologie

✓ **Entente préalable :**

1. Aucune,
2. Réponse favorable
3. Notion d'urgence
4. Pas de réponse

✓ **Code association** : Dans le cadre de la tarification, l'association d'actes correspond à la réalisation de plusieurs actes, dans le même temps, pour le même patient, par le même médecin, dans la mesure où il n'existe pas d'incompatibilité entre ces actes.

- ✓ Code association 1 : le premier à 10 %
- ✓ Code association 2 : Le second à 50 %
- ✓ Exceptions dans certains cas : second acte à 75 % le code est 3, second acte à 100% le code est 4, parfois troisième acte possible à 50 % code 2, à 100 % code 4
- ✓ Association d'actes la même journée par le même médecin : elle est possible pour raisons médicales ou dans l'intérêt du patient : 100 % : code : 5

✓ **Qualificatif** : permet de qualifier l'acte

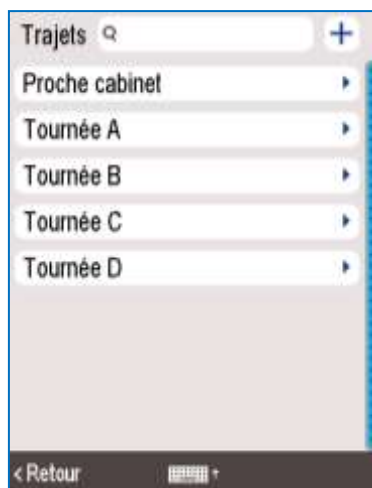
✓ **Remboursement exceptionnel** : permet d'activer l'option remboursement exceptionnel.

✓ **Prévention commune AMO / AMC** : Si oui l'option du qualifiant du dispositif est remplissable.

✓ **Remboursement** : permet de forcer le montant

- **Renseigner les indemnités**

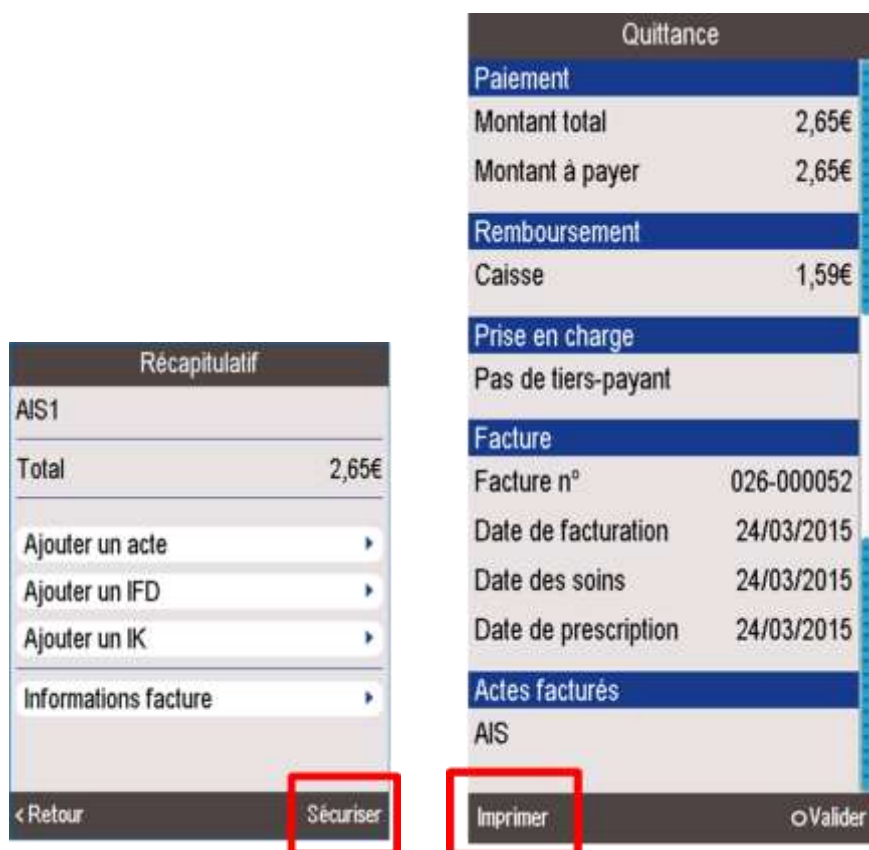
L'utilisateur peut ajouter une IFD ou une IK. La liste des IK peut être enrichie avec les « **Trajets favoris** » selon la facturation en cours.



- **Sécuriser**

La sécurisation de la FSE permet de valider les données renseignées et d'afficher la quittance. La présence de la CPS et de la carte Vitale dans le VEHIS permet de signer la FSE. Elle peut être déchargée sur le poste de travail de l'utilisateur.

NB : Un signal sonore retentit pour avertir l'utilisateur que la FSE est correctement sécurisée.



ASTUCE : Depuis l'écran d'affichage de la quittance, l'utilisateur a la possibilité de l'imprimer.

- **Mettre à jour les données du patient**

A l'issue de la création et de la sécurisation de la FSE, l'utilisateur a la possibilité de mettre à jour les données du patient.



Attention : Le retrait de la carte Vitale annule automatiquement la saisie de la FSE en cours tant qu'elle n'est pas sécurisée.

6 Sécuriser une facture



Sélectionner l'icône **Sécuriser FSE**.

- **Insérer la carte Vitale**
- **Sélectionner le bénéficiaire**
Si plusieurs factures PC sont enregistrées sur le terminal, elles s'affichent sous forme de liste.
- **Sélectionner la ou les factures à sécuriser**
Affichage en priorité des factures pour lesquelles la CPS en cours est la CPS de l'auxiliaire délégué à l'acte prodigué.
- **Valider la sécurisation**

Dans le cas d'une FSE générée par un auxiliaire non délégué sur l'acte prescrit (remplacement, partage des visites, etc...), la sécurisation de la facture doit se faire en modifiant les paramètres de la nouvelle CPS dans « Réglages » / « TLA » / « Paramètres CPS » / « Modifier la CPS ».

Le processus de sécurisation est ensuite exactement le même que celui décrit ci-dessus.

7 Enregistrer les données d'un patient



VEHIS permet l'enregistrement des données de la carte Vitale d'un patient.

Sélectionner l'icône **Enregistrement patient**.

- **Insérer la carte Vitale**
- **Saisir la date de prescription**
La date du jour est proposée par défaut.
Si la date du jour convient, valider. Sinon, saisir la date souhaitée puis valider.
- **Sélectionner le bénéficiaire**
La liste des bénéficiaires apparaît à l'écran après lecture de la carte Vitale.
La sélection du patient se fait exactement de la même manière que dans le cadre de la réalisation d'une FSE.
- **Sélectionner la nature de la prise en charge**
La nature de la prise en charge se sélectionne de la même manière que dans le cadre de la réalisation d'une FSE.
- **Enregistrer les données du patient**
- **Retirer la carte Vitale**

L'enregistrement du patient terminé, VEHIS affiche l'écran d'accueil.

8 Afficher et éditer un bon d'examen



Le bon d'examen est utilisé pour accompagner les prélèvements adressés aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et aux anatomo-cytopathologistes. Cette fonction permet d'afficher et d'imprimer les informations non mentionnées sur l'ordonnance, nécessaires pour compléter les rubriques d'une FSE, soient :

- ✓ L'identifiant de l'assuré et, lorsque ce dernier n'est pas le bénéficiaire des actes ou prestations, de son ayant droit
- ✓ Les droits ouverts sur la carte Vitale
- ✓ La mention, s'il y a lieu, du fait que les actes ou prestations sont effectués consécutivement à un accident, et des éléments permettant d'identifier cet accident
- ✓ S'il y a lieu, la mention de la disposition législative en vertu de laquelle la participation financière de l'assuré est limitée ou supprimée
- ✓ L'identifiant de l'organisme d'assurance maladie et s'il y a lieu de la mutuelle associée
- ✓ L'adresse physique de l'assuré
- ✓ Données de contexte de facturation (nature d'assurance).

Sélectionner l'icône **Bon d'examen**

- **Saisir la date de prescription**

La date du jour est proposée par défaut. Si la date n'est pas celle par défaut, sélectionner la date voulue puis valider.

- **Sélectionner le bénéficiaire**

Après lecture de la carte Vitale, la liste des bénéficiaires apparaît à l'écran. La sélection du patient à enregistrer se fait exactement de la même manière que dans le cadre de la réalisation d'une FSE.

- **Sélectionner la nature de la prise en charge**

La nature de la prise en charge se sélectionne de la même manière que dans le cadre de la réalisation d'une FSE.



- **Saisir des informations complémentaires**

L'utilisateur peut saisir les informations complémentaires depuis le VEHIS afin qu'elles soient directement imprimées sur le bon d'examen qui sera par exemple remis au laboratoire.

- Prélèvement
 - Date / Heure
 - A jeun : Oui / Non
 - Nombre de tubes
- Patient
 - Numéro de téléphone
 - Poids
- Suivi médical
 - Dosages hormonaux : Dernières règles / Jour du cycle
 - Dosages de médicaments : Permet de préciser si le patient suit un traitement spécifique (Nom du médicament, date de dernière prise, heure de dernière prise et posologie).

- **Imprimer le bon d'examen.**

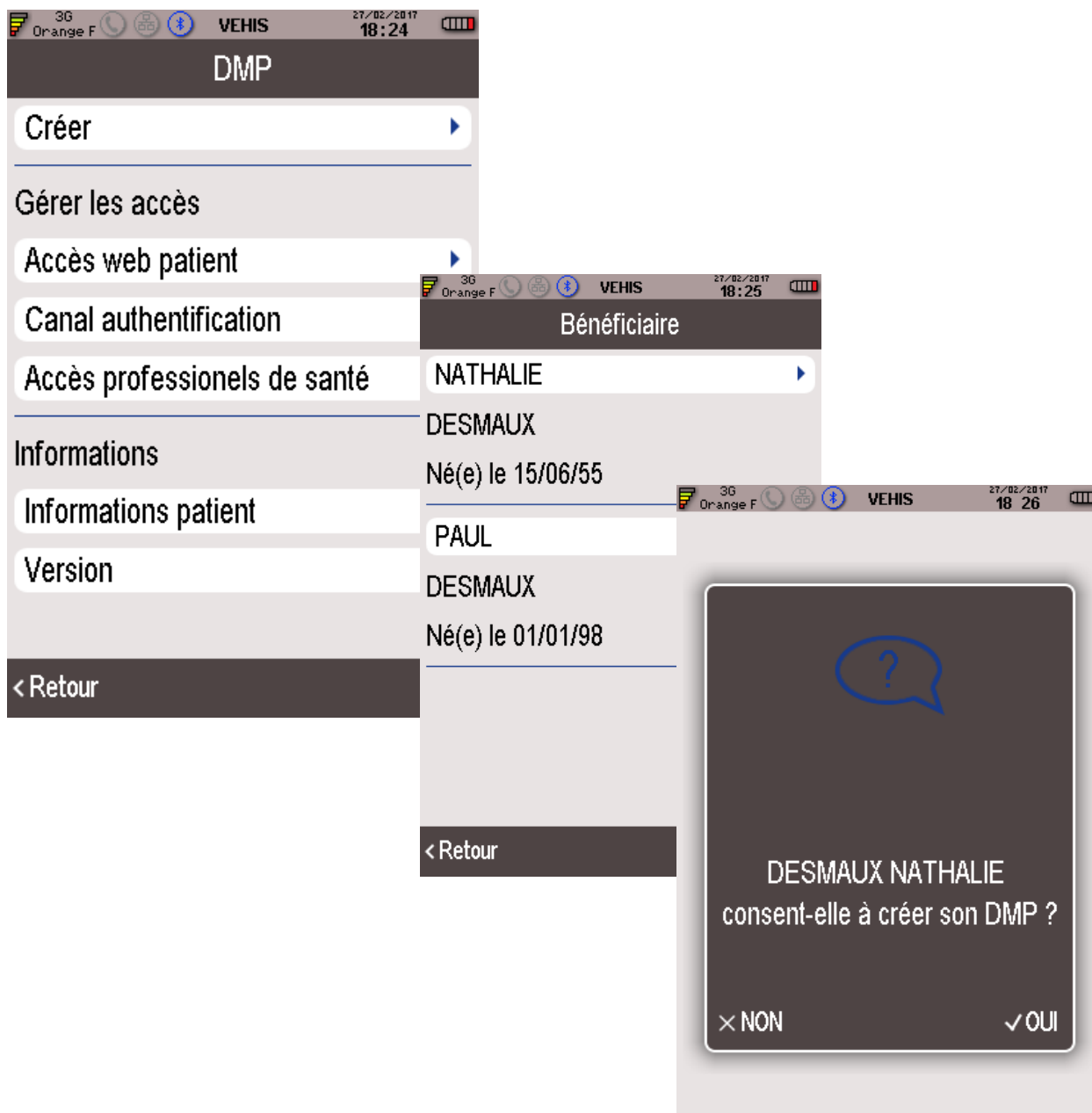
9 Application DMP



Créer un accès Web aux patients via l'application DMP de VEHIS.

Choisir le bénéficiaire, puis suivre les indications de VEHIS. Le consentement du patient est primordial. Valider les données du patient (éditer à partir de la carte Vitale). Valider avec le patient ses autorisations concernant ses données.

La connexion avec le serveur DMP permet de créer l'espace DMP du patient et ce en mobilité ou bien au cabinet.



10 Application de mise à jour de carte Vitale



Mettre à jour la carte Vitale des patients à partir de VEHIS via l'application de mise à jour. Insérer la carte Vitale puis suivre les instructions de VEHIS. Consulter également les informations contenues dans la carte Vitale.



11 Application de paiement

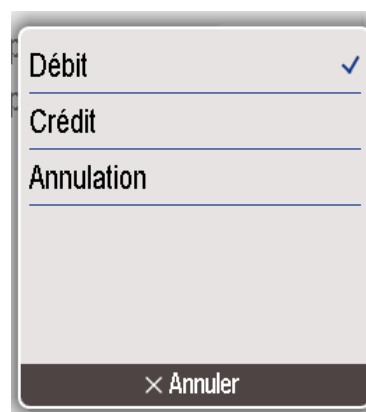
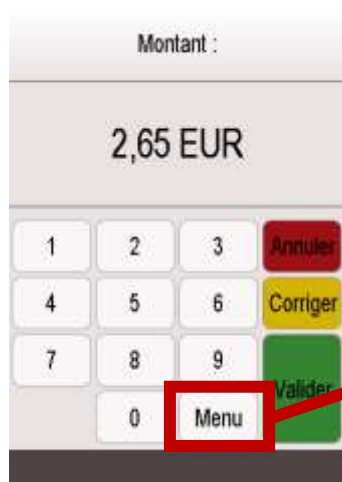


Encaisser des paiements CB (contact et sans contact) via l'application « paiement ». A partir de la quittance de la FSE, enchaîner sur un paiement par carte bancaire via le logo CB présent.



Saisir un montant pour un paiement par carte bancaire.
Dans le bouton Menu :

- Modifier la devise
- Type de transaction : Débit / Crédit / Annulation
- Appel forcé.



12 Autres réglages

Chaque application présente sur le terminal dispose de son menu de paramétrage.

12_1 Télémise à jour

- **Infos terminal**
Affiche les détails et informations liés à l'application « **Mise à jour carte Vitale** ».
- **Ergonomie**
Permet de paramétrer la mise à jour de la carte Vitale comme prioritaire.
OUI : Lancement de la mise à jour de la carte dès le lancement de l'application et l'insertion de la carte Vitale (*option sélectionnée par défaut*).
NON : L'application propose soit la mise à jour soit la consultation des données.
- **Paramétrage**
Menu utilisé pour la maintenance et le support de l'application.
 - ✓ **Appel Serveur maintenance**
Connexion pour vérifier les paramètres sur le serveur.
 - ✓ **Visualisation dernier appel**
Affiche le résultat des dernières connexions.
 - ✓ **Qualité réseau**
Affiche la qualité des mesures des différents réseaux testés.
 - ✓ **Réseau local Ethernet**
 - ✓ **Menu hotline**
Réservé à l'assistance et au support.

12_2 DMP

Permet de consulter la version disponible sur le terminal.

L'accès au menu de paramétrage spécifique est contrôlé par un code. Ce menu est réservé aux équipes support / assistance / maintenance.

12_3 Paiement (CB contact et sans contact)

Permet de configurer l'application pour l'acceptation des paiements par carte bancaire (contact et sans contact) et d'accéder à différentes informations et paramétrages.

- Consultation
- Appel
- Duplicata
- Initialisation
- Maintenance



Attention : Il est recommandé de suivre les instructions de votre revendeur ou d'un installateur mainteneur pour correctement configurer cette application.

12_4 Ei96

- **Informations lecteur**

Affiche l'ensemble des informations liées au terminal.

Permet de consulter la version disponible sur le terminal.

L'accès au paramétrage de la « fréquence coupleur » est réservé aux équipes support / assistance / maintenance.

13 Installation

En complément de ce paragraphe, un manuel de « **Démarrage rapide** » est présent dans la boîte du VEHIS.

13_1 La batterie

La batterie doit être installée, sans forcer, dans VEHIS. Lors de la première mise en route, elle se charge automatiquement une fois le terminal correctement positionné sur sa base.



Attention : Une fois installée, la batterie ne doit plus être retirée. Pour redémarrer le terminal et si la dalle tactile ne semble plus répondre, appuyer simultanément sur les touches :



13_1_1 Caractéristiques

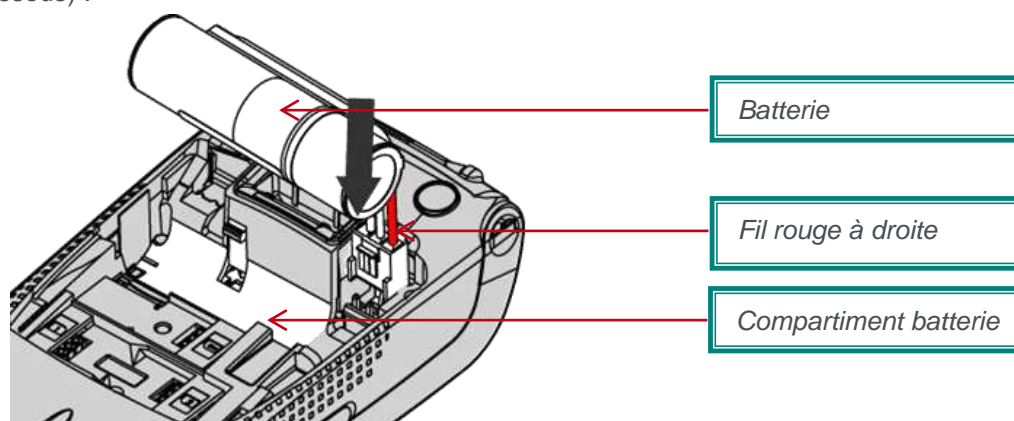
Batterie : Li-ion 2200mAh

Recharge :

- ✓ 50% en 1h30
- ✓ 100% en 4h

13_1_2 Installer la batterie dans VEHIS

- **Prendre la batterie** incluse dans la boîte et la retirer du sachet
- **Ouvrir la trappe** au dos du terminal en appuyant simultanément sur les deux clips
- **Brancher le connecteur** au-dessus du compartiment de la batterie, à droite (schéma ci-dessous) :



- **Vérifier** que le connecteur est correctement enclenché
- **VEHIS démarre automatiquement** s'accompagnant d'un « bip » sonore
- **Ajuster** la batterie dans son compartiment
- **Refermer** la trappe
- **Positionner** le terminal sur sa base
- **Vérifier si le symbole de la batterie** clignote sur l'écran (charge en cours)

L'environnement dans lequel le chargement de VEHIS est effectué influence la vie de la batterie et son autonomie. Pour des conditions optimales, charger loin de toute source de chaleur externe (radiateur, soleil, espace clos...). La température idéale est comprise entre +15 °C et +25 °C.

13_2 La base chargeur

13_2_1 Caractéristiques

La base est conçue pour être toujours branchée sur une prise secteur (câble fourni) d'une part et raccordée au poste de travail par un câble USB dédié (câble fourni) d'autre part. Une fois installée, elle permet l'utilisation du terminal en mode connecté avec une ergonomie optimisée pour :

- Charger et décharger des données entre le poste de travail et le lecteur (patients, FSE...)
- Charger la batterie
- Se connecter à Internet grâce à un câble Ethernet (non fourni)

Conditions de bon fonctionnement :

Température ambiante	De +5°C à +45°C
Humidité relative maximum	85% à 40°C

Conditions de stockage :

Température ambiante	De -20°C à +55°C
Humidité relative maximum	85% à 55°C

13_2_2 Connecteurs

Repérer au dos de la base les différents connecteurs comme indiqué ci-dessous :



13_3 L'imprimante thermique

VEHIS dispose d'une imprimante thermique ultra rapide (30 lignes / seconde). Un rouleau de papier est fourni avec VEHIS.

13_3_1 Caractéristiques

Rouleau de papier	R25 TPE/CB
Couleur	Blanc
Largeur	58 mm
Diamètre	25 mm
Diamètre moyen	12 mm
Longueur	Environ 9 m

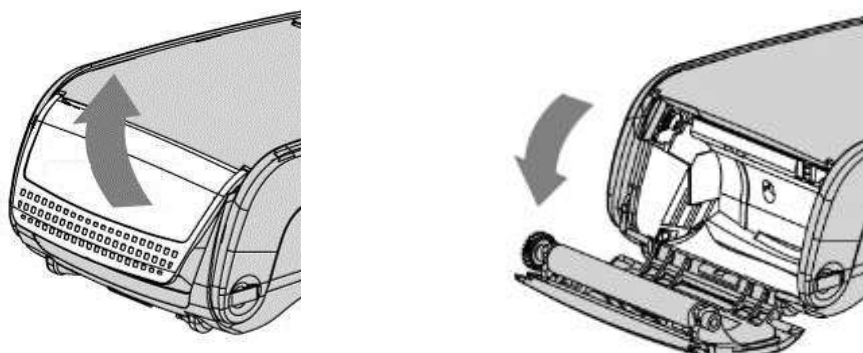
Le rouleau de papier thermique peut être détérioré par de mauvaises conditions de stockage. Il est recommandé d'éviter les endroits humides et chauds, d'exposer le rouleau de papier à la lumière du soleil ou aux ultra-violettes pendant de longues périodes, de prévenir de tout contact avec les solvants et les matières plastiques.



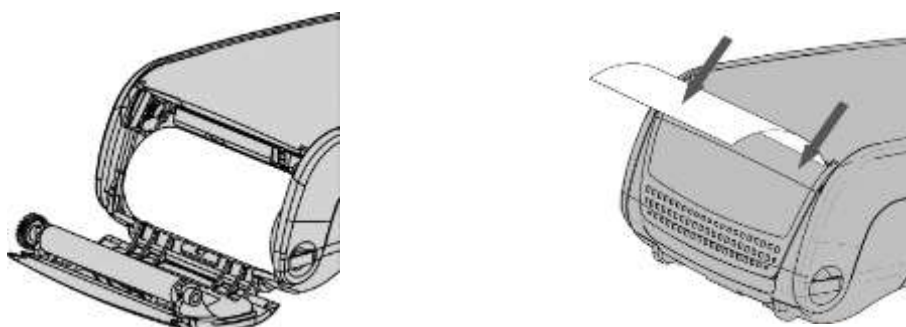
Attention : Les rouleaux de papier sont disponibles auprès de tous les revendeurs agréés. L'utilisation de papier non attesté par Ingenico est susceptible d'endommager l'imprimante du terminal.

13_3_2 Insertion du rouleau

- **Eteindre le terminal** avant d'installer le rouleau de papier
- **Ouvrir le compartiment** à papier situé à l'arrière du terminal en soulevant le cache et tirer la trappe vers le bas du terminal comme ci-dessous :



- **Insérer le rouleau** de papier dans le compartiment
- **Appuyer simultanément** sur les deux coins supérieurs du rouleau de papier pour qu'il se positionne parfaitement
- **Tirer la bande de papier** jusqu'au sommet du terminal et la maintenir en refermant le cache



13_4 Le stylet

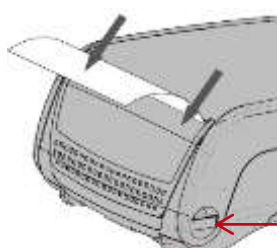
Un stylet et son support sont fournis avec VEHIS. L'écran est conçu pour fonctionner aussi bien avec les doigts qu'avec le stylet.

- ✓ Le stylet permet d'apporter un confort d'utilisation pour naviguer en toute précision sur la dalle.
- ✓ Le support du stylet s'installe sur le côté droit du terminal laissant l'accès à la connexion USB microAB située sur le côté gauche. Un gabarit détachable aide à le positionner correctement. Le cordon élastique permet de relier le stylet à VEHIS (accroches dédiées, visuel ci-dessous).



ASTUCE : Utilisateur gaucher ?

Installer le support du stylet à droite mais relier le cordon sur l'accroche de gauche.



Accroche
pour stylet

14 Recommandations

De la parfaite observation des consignes de sécurité d'utilisation de ce manuel dépend la sécurité des utilisateurs, la protection des appareils et celle de l'environnement ainsi que la garantie et la responsabilité d'Ingenico sur le bon fonctionnement du terminal VEHIS.

14_1 Consignes de sécurité

Les consignes suivantes doivent être respectées pour assurer la sécurité de l'utilisateur et la protection de VEHIS contre les dommages potentiels :

- **Mise hors tension de la base**
Débrancher l'adaptateur du bloc d'alimentation iWL350 à partir du réseau d'alimentation électrique.
- **Pile au lithium**
VEHIS est équipé d'une pile interne au lithium qui n'est accessible que par un technicien qualifié.
- **Batterie**
VEHIS dispose d'une batterie spécialement conçue pour le terminal.
Utiliser uniquement les chargeurs et les batteries appropriés figurant dans le catalogue d'Ingenico :
 - ✓ Ne pas court-circuiter la batterie
 - ✓ Ne pas tenter d'ouvrir la batterie
 - ✓ Déposer les batteries usagées dans les sites appropriés
- **Adaptateur secteur**
Il doit se trouver dans une zone aérée, par exemple sur le sol lorsqu'il est utilisé pour alimenter le terminal. Ne pas recouvrir l'adaptateur secteur avec du papier ou d'autres objets susceptibles d'entraver son refroidissement. Avant de raccorder une rallonge à l'adaptateur secteur, l'intensité totale du courant drainé par tous les appareils raccordés à cette rallonge ne doit pas dépasser la limite de cette dernière.
- **Précautions d'emploi**
Il est préconisé de vérifier les signes de détérioration de l'équipement.
Certains contrôles peuvent s'effectuer régulièrement :
 - ✓ Vérifier par exemple que le terminal est bien en place sur sa base
 - ✓ Contrôler qu'aucun câble inhabituel ne soit connecté à des ports ou toute autre partie sur le terminal.



Attention : Le terminal détecte tout "état altéré". De ce fait, il clignote à plusieurs reprises et affiche le message « **Alerte Irruption!** » L'utilisation ultérieure du terminal est alors impossible.

Ce message implique de contacter le service d'assistance dans les meilleurs délais.

14_2 Environnement



VEHIS est conforme aux directives européennes relatives aux équipements de radiocommunication et de terminaux de télécommunication. Le marquage CE est une marque de conformité obligatoire pour les produits vendus dans la Communauté Européenne.

VEHIS doit impérativement rentrer dans un cycle de recyclage pour sa fin de vie. Ingenico s'occupera du recyclage des terminaux qui lui seront retournés. Le terminal ne doit pas être jeté avec les déchets ménagers, ni au feu. Il doit être mis au rebut dans un centre de dépôt spécialisé pour un recyclage approprié et responsable. Les déchets d'emballage doivent également être collectés séparément pour assurer leur élimination et ou réintégration appropriée.



Dans le cadre de la Directive DEEE, VEHIS ne doit pas être éliminé ou jeté avec d'autres déchets domestiques. Il est de votre responsabilité d'éliminer vos déchets d'équipements électriques, électroniques ou piles en les transférant au point de collecte spécifié pour le recyclage de ces déchets.

	<p>Le fabricant du produit déclare que celui-ci réponde aux requis des Directives CE en vigueur.</p> <p>La marque CE correspond à une obligation de conformité pour les produits distribués en Europe.</p>
	<p>Ce symbole indique que ce produit contient des déchets d'équipements électriques et électroniques. Le traitement de ces déchets fait l'objet de procédures particulières en ce qui concerne la collecte et le recyclage.</p> <p>La séparation de ce type de déchet des déchets traditionnels limite le volume de déchets brûlés dans les incinérateurs ou déposés en décharge.</p> <p>Elle permet de participer à la conservation des ressources naturelles.</p>
	<p>« Restriction of Hazardous Substances »</p> <p>Cette Directive Européenne valorise de manière homogène la notion de responsabilité du producteur de biens électriques ou électroniques et vise à limiter l'usage de substances dangereuses dans la fabrication des produits.</p>

Installateur / Revendeur / Éditeur

Les descriptions et caractéristiques figurant sur ce document sont données uniquement à titre d'information et non d'engagement contractuel.

Ingenico se réserve le droit d'effectuer sans préavis toute modification.

Tous droits de reproduction, d'adaptation, d'exécution et de traduction réservés pour tous pays.

Copyright © 2017 Ingenico
Tous droits réservés

Ingenico Healthcare/e-ID
Immeuble « Le River Seine »
25, quai Gallieni
92158 Suresnes Cedex
France
www.healthcare-eid.ingenico.com